

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Paris, le 16 AVR. 2008

Commissariat général au développement durable

NOR :

N/Réf : SG00562

Le Ministre d'Etat

à

Liste des destinataires *in fine*

Objet : Mesures du conseil de modernisation des politiques publiques relatives à l'ingénierie publique concurrentielle

Le Président de la République a réuni le second conseil de modernisation des politiques publiques le 4 avril dernier. Celui-ci a adopté une nouvelle série de mesures qui confortent les structures et les missions du MEEDDT en tant que grand ministère, chargé de relever les défis du développement durable et appelé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des décisions du Grenelle Environnement.

S'agissant en particulier du réseau scientifique et technique (RST), il s'agit de renforcer ses capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance en utilisant les marges de manoeuvre issues du redéploiement d'une partie des effectifs, par la réduction des activités « routières », par la réorientation des prestations externes d'ingénierie vers des activités à plus forte valeur ajoutée et par la rationalisation des fonctions support.

Dans ce contexte, nous souhaitons notamment appeler votre attention sur la réorientation des prestations externes d'ingénierie.

Le réseau scientifique et technique, renforcé dans les domaines prioritaires, permettra d'apporter les innovations et l'expertise scientifiques nécessaires à l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et par les acteurs économiques de la société française.

Parmi les champs d'action prioritaires du développement durable pouvant faire l'objet de ce recentrage des missions, peuvent être mentionnés :

1. la ville durable avec une politique de transports urbains prenant en compte le changement climatique, la reconquête des centres urbains, la lutte contre l'habitat insalubre, le développement d'opérations urbaines complexes, l'accompagnement de projet d'ecoquartier, le développement de la nature en ville, ...
2. les bâtiments durables avec la réalisation des bilans carbone, la rénovation énergétique et la mise aux normes d'accessibilité aux handicapés des bâtiments publics, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et de l'acoustique ...;
3. la connaissance et la prévention des risques technologiques (usines de type SEVESO, barrages, digues, produits chimiques...) des impacts de l'environnement sur la santé et des risques naturels (inondations, séismes, sécheresse...);
4. la planification et la sécurité dans le domaine de l'eau (volets qualitatifs et quantitatifs)
5. la protection et la gestion de la nature et le développement du génie écologique, la constitution de trames vertes et bleues de préservation des milieux et de la biodiversité ;
6. l'évaluation environnementale, sociale et économique dans un souci de développement durable des territoires ;
7. la prévention et la gestion des déchets ;
8. les économies d'énergie et le changement climatique (bilans carbone notamment), la recherche d'énergies alternatives ;
9. l'assistance à la gestion des services publics locaux et des observatoires départementaux de l'eau
10. le développement de modes de transports plus respectueux de l'environnement (rail, voies navigables, ouvrages intermodaux)

Tous ces sujets nécessitent un investissement important de recherche, de développement et de diffusion de doctrine technique qui doit être réalisé en soutien des services déconcentrés et en partenariat avec les collectivités territoriales et les entreprises, sur l'ensemble du territoire pour être efficace. Il faudra notamment renforcer les pôles de compétence au sein du RST, tout en assurant un maillage territorial suffisant, et conforter les synergies entre les divisions d'étude et les laboratoires des CETE. L'expertise technique, qui existe aujourd'hui dans vos services, doit être développée pour se redéployer sur ces nouveaux métiers.

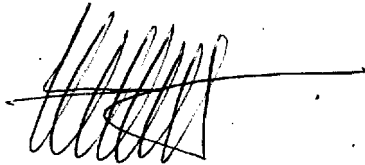
La conduite de ce chantier s'inscrit pleinement dans la démarche déjà engagée de plan stratégique du RST initié par la circulaire du 15 février 2007. Ce plan permettra le recentrage progressif de vos interventions sur les sujets ayant un réel impact quantitatif fort sur les enjeux du ministère.

Il vous appartiendra de décliner dans chaque CETE le plan d'ensemble au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Ce chantier d'évolution du RST nécessite la mise en place d'un dispositif particulier d'élaboration, de déploiement et d'accompagnement, notamment via des formations adaptées. Le redéploiement des prestations d'ingénierie concurrentielle devra donc être progressif au fur et à mesure de l'acquisition des compétences nécessaires. Il est indispensable que les agents et leurs représentants soient non seulement associés mais aussi acteurs de cette mutation, qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs ambitions. La concertation autour de ce chantier, s'appuiera sur le Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST).

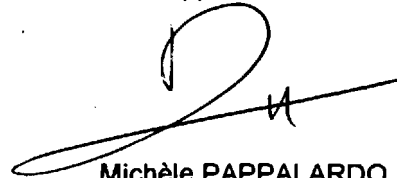
Nous ne manquerons pas de vous adresser des instructions prochainement vous permettant de conduire cette évolution.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
La Commissaire générale au
développement durable



Michèle PAPPALARDO

Liste des destinataires

Destinataires pour attribution :

- Monsieur le Préfet de région Aquitaine,
 - Monsieur le Préfet de région Haute-Normandie,
 - Monsieur le Préfet de région Ile-de-France,
 - Monsieur le Préfet de région Lorraine,
 - Monsieur le Préfet de région Nord-Pas-de-Calais,
 - Monsieur le Préfet de région Pays-de-Loire,
 - Monsieur le Préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
 - Monsieur le Préfet de région Rhône-Alpes
- Directions régionales de l'équipement
 - Centres d'études techniques de l'équipement

Pour information :

- Monsieur le Préfet de région Alsace,
 - Monsieur le Préfet de région Auvergne,
 - Monsieur le Préfet de région Basse-Normandie,
 - Monsieur le Préfet de région Bourgogne,
 - Monsieur le Préfet de région Bretagne,
 - Monsieur le Préfet de région Centre,
 - Monsieur le Préfet de région Champagne-Ardenne,
 - Monsieur le Préfet de région Corse,
 - Monsieur le Préfet de région Franche-Comté,
 - Monsieur le Préfet de région Languedoc-Roussillon,
 - Madame la Préfète de région Limousin,
 - Monsieur le Préfet de région Lorraine,
 - Monsieur le Préfet de région Midi-Pyrénées,
 - Monsieur le Préfet de région Poitou-Charentes,
- Directions régionales de l'équipement
- Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques,
 - Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales,
 - Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels,
 - Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours,
 - Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes,
 - Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile,
 - Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés,
 - Monsieur le directeur du centre scientifique et technique du bâtiment,
 - Monsieur le directeur général de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité,
 - Monsieur le directeur général du laboratoire central des ponts et chaussées.